



Le 20/12/2018,

**Madame, Monsieur,**

L'association « Les Couleurs de la Solidarité » vous informe que la prochaine manifestation Brocante/Vide Greniers aura lieu le :

**DIMANCHE 10 FEVRIER 2019  
à la Salle de l'Amitié (389, Rue François Perrin).**

Nous disposons d'une grande salle de 1000m<sup>2</sup> et d'une seconde de 300 m<sup>2</sup>. Ces deux pièces sont couvertes et chauffées.

Cette manifestation est ouverte aux professionnels pour la brocante et aux particuliers pour le vide grenier.

Nous remplirons en priorité la grande salle puis la seconde si nécessaire. Les espaces professionnels et particuliers ne seront pas mélangés.

**L'ouverture au public se fera de 7h30 à 17h30. L'entrée est gratuite.**

Une buvette et une restauration chaude seront proposées sur place. Les organisateurs ne sont pas responsables des dégâts provoqués aux objets ainsi que des vols qui pourraient se produire dans l'enceinte de la manifestation.

Nous espérons que vous viendrez nombreux.

Cordialement,

Isabelle DIMIER, Présidente

**Les Couleurs de la Solidarité**

*Siège social* : Mairie 38510 MORESTEL

**Correspondance** : Chez I. DIMIER, 1021 traversée de Crevières 38510 PASSINS

☎ 06.84.19.16.50

Mail : [couleursdelasolidarite@gmail.com](mailto:couleursdelasolidarite@gmail.com)

Internet : <http://lescouleursdelasolidarite.eclublog.com>



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Renseignements par mail à [couleursdelasolidarite@gmail.com](mailto:couleursdelasolidarite@gmail.com)  
ou aux 06.35.48.88.48 et 06.84.19.16.50.

Ce bulletin est à retourner accompagné du montant correspondant à l'emplacement réservé, du règlement signé et de la photocopie

- de la carte professionnelle pour les professionnels
- de la carte d'identité pour les particuliers

à l'adresse suivante :

Couleurs de la Solidarité, Isabelle DIMIER,  
1021 traversée de Crevières 38510 PASSINS

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Couleurs de la Solidarité ».

L'inscription à la manifestation entraîne l'acceptation du règlement pour tout exposant.

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

Tarif : 6€ le mètre	Quantité	Prix
Tables de 2 mètres (12€)		
Tables de 2,20 mètres (13,20€)		
Tables de 1,20 mètres (7,20€)		
<b>TOTAL A PAYER</b>		

### Les Couleurs de la Solidarité

*Siège social* : Mairie 38510 MORESTEL

**Correspondance** : Chez I. DIMIER, 1021 traversée de Crevières 38510 PASSINS

☎ 06.84.19.16.50

Mail : [couleursdelasolidarite@gmail.com](mailto:couleursdelasolidarite@gmail.com)

Internet : <http://lescouleursdelasolidarite.eklablog.com>



## REGLEMENT INTERIEUR BROCANTE/VIDE GRENIER ORGANISÉ PAR LES COULEURS DE LA SOLIDARITE

### **Article 1 :**

La manifestation dénommée « Brocante/Vide grenier » organisée par l'association « Les Couleurs de la Solidarité » de Morestel se déroulera dans la Maison de l'Amitié le Dimanche 10 février 2019 de 7h30 à 17h30. (Ouverture à 6h pour les exposants)

### **Article 2 :**

Le Vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels ; ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagers.

L'inscription préalable est obligatoire et ne sera validée qu'une fois le paiement et les documents retournés à l'adresse postale suivante :

Les Couleurs de la Solidarité, Isabelle DIMIER 1021 traversée de Crevières 38510 PASSINS

Liste des pièces obligatoires à fournir pour valider l'inscription :

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers
- Une photocopie de la carte professionnelle pour les pros.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation (par chèque libellé à l'ordre des Couleurs de la Solidarité).

**Un accusé de réception vous sera adressé par mail.**

### **Article 3 :**

Le mètre linéaire coûte 6€. Les tables sont fournies et pourront mesurer 2m ou 2,20m ou 1,20m.

### **Article 4 :**

Le règlement des réservations se fera uniquement **par chèque** libellé à l'ordre des Couleurs de la Solidarité. Ce chèque sera retiré la semaine suivant le vide grenier.

### **Article 5 :**

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

### **Article 6 :**

Les enfants mineurs exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

### **Article 7 :**

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

### **Article 8 :**

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription.

### **Article 9 :**

L'entrée du vide grenier est interdite avant 07h30. L'installation des stands devra se faire de 6h à 7h30 ou le samedi de 17h30 à 19h30. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier.

**Aucun remballage ne sera autorisé avant 17h30.**

**Les Couleurs de la Solidarité**

*Siège social* : Mairie 38510 MORESTEL

**Correspondance** : Chez I. DIMIER, 1021 traversée de Crevières 38510 PASSINS

☎ 06.84.19.16.50

Mail : [couleursdelasolidarite@gmail.com](mailto:couleursdelasolidarite@gmail.com)

Internet : <http://lescouleursdelasolidarite.eklablog.com>



**Article 10 :**

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Cigarettes et alcool sont interdits dans l'enceinte de la salle de l'Amitié. **Les chiens ne sont pas admis dans la salle.**

**Article 11 :**

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Le dit registre sera remis transmis à la Préfecture de l'Isère et une copie sera archivée par l'association organisatrice de cette manifestation.

**Article 12 :**

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 13 :**

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. L'association organisatrice se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

**Article 14 :**

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

**Article 15 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Article 16 :**

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

**Article 17 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et s'engagent à rembourser les participants.

**Article 19 :**

Pas de branchement électrique sur site.

Nom- Prénom : .....

Le.....

**Signature** (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Les Couleurs de la Solidarité**

*Siège social* : Mairie 38510 MORESTEL

**Correspondance** : Chez I. DIMIER, 1021 traversée de Crevières 38510 PASSINS

☎06.84.19.16.50

Mail : [couleursdelasolidarite@gmail.com](mailto:couleursdelasolidarite@gmail.com)

Internet : <http://lescouleursdelasolidarite.eklablog.com>